

FORMULAIRE INSCRIPTION ÉCOLE DE GOLF 2022-2023
(À REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES S.V.P)

NOM / PRÉNOM : Mr. Melle

DATE DE NAISSANCE :

NIVEAU DE L'ÉLÈVE : DÉBUTANT 1^{ère} ANNÉE 2^{ème} ANNÉE
SUPÉRIEUR À 2 ANS : NB D'ANNÉE :

INDEX : NUMERO LICENCE :

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL. MÈRE : PORTABLE MÈRE :

TÉL. PÈRE : PORTABLE PÈRE :

EMAIL PRINCIPAL :

EMAIL SECONDAIRE :

PERSONNES HABILITÉES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT :

NOM / PRÉNOM : TÉL. :

NOM / PRÉNOM : TÉL. :

TAILLE POLO ENFANT (à titre indicatif) : **ÂGE :**

S M L XL

DATE :

SIGNATURE :

CRÉNEAUX HORAIRES SOUHAITÉS :

BABY : 1h MERCREDI de 13h à 14h :

LOISIRS : 1h30 MERCREDI de 14h à 15h30 :

LOISIRS : 1h30 SAMEDI 10h30 à 12h (Ado) :

1h30 SAMEDI 14h à 15h30 :

COMPÉTITION: 2h MERCREDI 15h30 à 17h :

TARIFS : incluant la licence, la cotisation à l'Association Sportive et la cotisation sur l'un des parcours (suivant le groupe)

BABY : (4-6 ans) 349 € (1h00 de cours par semaine)

LOISIRS : 487 € (1h30 de cours par semaine)

COMPÉTITION : 687 € (2h00 de cours par semaine)

RÈGLEMENTS :

A l'ordre du golf de Montpellier Fontcaude :

BABY : 79€

LOISIRS : 187€

COMPÉTITION : 237€

A l'ordre de S.MOSER ou JP VERSELIN

270€

300€

450€

CHÈQUE
ESPÈCES

CHÈQUE
ESPÈCES

ATTESTATION DE CESSION DES DROITS À L'IMAGE

JE SOUSSIGNÉ(E),

NOM : **PRÉNOM(S) :**

ADRESSE :
.....

CODE POSTAL : **VILLE :**

TÉL. FIXE : **TÉL. PORTABLE :**

NÉ(E) : **À :**

Par la présente attestation donne autorisation à l'Académie, organisatrice de l'école de golf sur le Golf de Montpellier Fontcaude, d'utiliser l'image de mon enfant, image dans le cadre de l'école de golf, de ses éditions futures et de la promotion de l'école de golf de Montpellier Fontcaude, sur les outils suivants :

- Site internet, Facebook du Golf et site internet des pros ;
- Presse ;
- Projection de vidéos lors de ses événements et de ses besoins futurs en promotion.

J'accorde cette autorisation à compter de ce jour, à titre gracieux.

Je m'engage à ne demander aucune rémunération ou contrepartie financière à l'académie ou au golf de Montpellier Fontcaude .

FAIT À : **LE :**

SIGNATURE

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants inscrits à l'école de Golf de Montpellier Fontcaude.

ORGANISATION GÉNÉRALE :

Le tarif de l'école de golf inclut la distribution des balles, l'accès à la zone d'entraînement et au parcours pour le groupe compétition et la restitution du matériel en fin de leçon. Les jours de pluie, merci de contacter l'enseignant avant de vous rendre au golf.

1. LA TENUE VESTIMENTAIRE :

Une tenue correcte sera exigée dans l'enceinte du golf : chaussures propres, polo rentré dans le pantalon, tenue adaptée aux conditions météo (casquettes, bottes)

2. LE RESPECT DES HORAIRES :

Être présent 5 minutes avant le début de la leçon.

Les élèves doivent attendre leur enseignant devant l'académie au practice au début de chaque leçon. Prévenir le retard de l'élève par téléphone au Prévenir d'éventuelles absences oralement ou par téléphone avant le début de la séance.

3. ATTITUDES DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE GOLF :

Je respecte les consignes de l'enseignant. Je respecte mon matériel. Dans le club house j'enlève ma casquette et je dis « Bonjour ». Je respecte l'état du terrain et des zones d'entraînement. Je respecte l'entraînement des autres joueurs en me déplaçant en silence et en sécurité.

4. ACTIONS DES PARENTS OU PARRAINS :

Les parents ou parrains s'engagent à respecter le travail accompli entre les enfants et les enseignants. Ils ne doivent pas intervenir sur la technique et la stratégie de l'élève.

5. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES :

L'USAGE D'APPAREILS ELECTRONIQUES EST STRICTEMENT INTERDIT DURANT LES SEANCES (portables, mp3, consoles...) POUR LE BON DEROULEMENT DES COURS.

6. LICENCE / CERTIFICAT MÉDICAUX :

Ils seront obligatoires pour tous les enfants à compter d'octobre.

L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte. J'adhère aux valeurs et aux 6 points de la Charte de l'Ecole de la Golf.

7. DURÉE :

Le présent contrat « Ecole de golf junior » est valable pendant la durée de la saison scolaire à savoir du mois de septembre au mois juin.

8. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ÉCOLE DE GOLF JUNIOR :

L'élève ou son représentant légal s'engage à payer la somme correspondante à son inscription. Ce paiement devra être fait au plus tard le jour de l'entrée de l'élève au sein de l'école du golf junior.

Date, signature et mention « lu et approuvé »

PARENTS

ENFANT